



**Centre de Gestion**  
*de la Fonction Publique Territoriale*  
*du Gard*

ARRETE N° I/B-2016-56  
LISTE D'APTITUDE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2016

---

**REDACTEUR Principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**(suite à examen professionnel)**

Madame Reine Bouvier, Présidente du Centre de Gestion du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, notamment son article 12,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 28 juin 2016,

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>**: La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur Territorial au titre de la promotion interne avec effet au **15 juillet 2016** est fixée comme suit :

**CAGNINA Cendrine** → **Mairie de NERS**

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté :  
transmise au représentant de l'Etat,  
publiée sur le site internet cdg30.fr,  
notifiée aux collectivités et établissements publics

Fait à NIMES, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

La Présidente

**Reine BOUVIER**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au contrôle de légalité le : 01.07.16  
Affiché le : 01.07.16